

# Nos structures d'accueil

## La Maison de l'enfance (3/11 ans)

Place Michel Couëtoux, 04 76 29 86 18

Mercredis après midi : 13h15 à 18h30

Vacances Noël et Hiver :

Lundi mardi mercredi et vendredi 13h à 18h30 et le jeudi 8h00 à 18h30

Vacances Printemps, Eté, Automne :

Lundi mercredi et vendredi 13h à 18h30 et les mardis et jeudi 8h00 à 18h30

## L'accueil de loisirs Jean Moulin (3/11 ans)

Rue du Docteur Valois, 04 76 29 86 85

Mercredis matin (Accueil de loisirs et ateliers spécialisés) : 8h00 à 12h  
Atelier seul ou atelier + accueil de loisirs

Mercredis après midi 13h15 à 18h30

Vacances :

Lundi mercredi jeudi et vendredi 8h00 à 12h15 et 13h à 18h30  
et Mardi 8h00 à 18h30

## Le Centre aéré (3/11 ans)

Route du Martinais d'en bas à Varcès, 04 76 04 79 41

Mercredis et Vacances 7h30 à 18h30

### TRANSPORT

**Les mercredis :** Le car récupère les enfants dans les écoles et le retour se fait sur les arrêts cités ci-dessous, à préciser lors de l'inscription.

**Les vacances :** Accueil et retour sur les 4 points d'accueil suivants :

Lieux	Accueil	Retour
Ecole Iles de mars	7h30	18h30
Ecole Jean Moulin	8h00	18h30
Ecole Jules Verne	8h00	18h30
Ecole Villancourt	8h00	18h30



Accueil de loisirs  
Pont de Claix

Maison de l'enfance



Centre aéré



Jean Moulin



Guide  
Pratique  
Règlement intérieur



Accueil de loisirs Alfa3a  
Place Michel Couëtoux 38800 Pont de Claix  
04 76 29 80 50 - pdc.animation@alfa3a.org

« La CAF et la ville de  
Pont de Claix  
participent financièrement »



2019/20

Enfants de 3 à 11 ans

# Infos pratiques

Nos structures sont gérées par une association de loi 1901 : ALFA3A  
(Association, Logement, Formation, Animation - Accueillir, Associer, Accompagner)

## Inscriptions

- Date limite d'inscription (sous réserve des places disponibles) et d'annulation : **voir les modalités ci contre.**
- Pas d'inscription les après-midi, sauf cas exceptionnel, vous pouvez prendre rendez-vous.
- Pour la création d'un dossier famille, il est préférable de prendre rendez-vous.
- Pour toute annulation d'inscription hors délai, pas de report sans un certificat médical (transmis dans les 15 jours).
- Prévenir au plus tard le jour même avant 9 heures des éventuels retards ou absences de votre enfant et cela afin d'organiser au mieux la journée.
- Inscription obligatoire. Les enfants qui ne sont pas inscrits ne sont pas acceptés.
- Le règlement se fait au moment de l'inscription.
- Pour tout paiement en attente (CE ou autre), un chèque de caution est demandé qui sera rendu lors du règlement.
- Bien signaler tout changement en cours d'année (adresse, téléphone, quotient...).
- Accueil des enfants en situation de handicap. Un entretien préalable est nécessaire avec l'équipe d'animation.
- Une feuille d'inscription par courrier est à votre disposition aux différents lieux d'accueils si vous ne pouvez vous rendre à nos permanences d'inscriptions (joindre le règlement par chèque). **Possibilité d'inscrire par mail (paiement sous 48 heures). Pas de règlement en espèces dans la boîte aux lettres.**
- Pendant les vacances : Pour les inscriptions à la journée complète le mardi à Jean Moulin, et le jeudi (ainsi que le mardi sur certaines périodes de vacances) à la Maison de l'enfance :  
1) On ne peut pas cumuler les journées sur les deux structures. 2) Pour bénéficier de la journée complète, être inscrit au moins à deux demi journées de plus (si 2 journées complètes être inscrit au moins à une demi journée de plus).
- Vous pouvez venir chercher votre enfant après 18 h.
- Santé et sécurité**
- Le DT Polio, vaccin obligatoire, doit être à jour au moment de l'inscription.
- Les repas ne sont pas fournis pour les enfants allergiques. Repas à donner dans un sac isotherme.
- Le personnel de l'accueil de loisirs n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants. L'automédication n'est pas autorisée au sein de nos locaux. Pour les cas particuliers, merci de bien vouloir vous adresser au directeur de la structure. Si votre enfant est malade ou contagieux, nous ne serons pas en mesure de l'accepter.
- Les enfants ne sont remis qu'à leurs parents ou aux personnes désignées par la famille au préalable.

- Si un enfant est amené à quitter la structure avant l'heure, le responsable légal doit remplir et signer une décharge.

## Principe de neutralité

- L'association s'engage à accueillir «toute personne de quelle religion, race, opinion politique soit-elle dans la neutralité et le respect des groupes et individus qui font appel à ses services». Nous veillons à respecter ce principe en ne manifestant pas de convictions philosophiques, religieuses et politiques à l'égard des personnes accueillies, accompagnées et prises en charge dans le cadre des missions de l'association.

## Vêtements

- Nous vous conseillons de marquer les vêtements au nom de l'enfant.
- Donner des affaires de rechange pour les plus petits.
- Chausser et habiller votre enfant en fonction de l'activité.

## Pertes et vols

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets ou vêtements appartenant à l'enfant.

## Matériel

Les téléphones portables, les consoles de jeux..... sont interdits au sein de la structure.

## Modification dans le programme

Les activités peuvent être modifiées en fonction du temps ou de l'organisation.

## Assurance

Alfa3a assure les enfants participant aux activités des centres. Notre assurance n'intervient qu'après les remboursements de la sécurité sociale et de votre mutuelle. Les adhérents à la CMU doivent fournir l'attestation à jour comportant l'adresse du centre d'affiliation. Ne sont pris en charge que les dommages corporels, le matériel tel que : lunettes cassées ou autre ne sont pas pris en charge.

## Mini-camps

- Voir «Assurance» ci-dessus, si votre enfant est malade et qu'il y a des frais médicaux.
- Les enfants extérieurs ne pourront s'inscrire qu'après un délai de 10 jours après la date d'ouverture des inscriptions.
- Argent de poche limité à 10 €. Marquer les vêtements au nom de l'enfant.
- **Les conditions d'annulation à un séjour sont les suivantes :** Sauf raison médicale justifiée, un dédit est fixé à : 30 % du prix du séjour pour toute annulation signifiée, au plus tard 15 jours avant le début du séjour, 50 % du prix du séjour pour toute annulation signifiée, au plus tard 7 jours avant le début du séjour, **au delà, la totalité du séjour est due.**

# Inscriptions

## Modalités d'inscription et d'annulation

Mercredis et vacances scolaires	
Centre aéré	3 jours avant
Maison de l'enfance et Jean Moulin	2 jours avant

Horaires et lieux	Matin	Après-midi
Siège ALFA3A Place Michel Couëtoux Tél 04 76 29 80 50	Du lundi au vendredi 8H30 / 12H	
<b>PAS D'INSCRIPTION L'APRES MIDI AU SIEGE</b>		
Centre social Jean Moulin Rue Docteur Valois Tél 04 76 29 86 60	Mercredi avant les vacances 8H30 / 12H	Lundi avant les vacances 15h30 / 17H30

Adhésion annuelle par famille : 9.40 €  
(à régler avant toute inscription)

## Modes de paiement

- Chèque
- Espèces
- Chèques vacances
- Chèques CESU (- de 6 ans)

## Documents à fournir

- Le carnet de santé
- Vos références CAF : N° allocataire et quotient
- Carte pontoise ou justificatif de domicile

## Tarifs (jusqu'au 31/08/2020)

Votre quotient CAF	CA journée avec repas	Centre aéré vacances forfait 10 jours	JM Matin	JM et MDE A.P.	MDE et JM Journée sans repas	Forfait vacances MDE pour une semaine (2 J et 3 AP) printemps été automne	Forfait vacances MDE pour une semaine (1 J et 4 AP) Noël et hiver	Forfait vacances JM pour une semaine (1 J et 4 AP et 4 mat)	Ateliers la séance	Séjour	Veillée	Soirée	Attention, pas de report avec les forfaits	
Jusqu'à 433	1	3.47	32.95	1.15	1.45	2.75	8.87	7.70	11.85	1.71	8.69	3.27	2.08	
De 434 à 597	2	4.36	41.49	1.48	1.84	3.50	11.28	9.79	15.13	2.12	10.96	3.44		
De 598 à 759	3	5.32	50.63	1.79	2.24	4.26	13.71	11.88	18.33	2.52	13.38	3.89		
De 760 à 922	4	6.45	61.28	2.23	2.78	5.29	17.03	14.79	22.79	3.23	16.04	4.33		
De 923 à 1084	5	7.80	73.63	2.72	3.40	6.45	20.78	18.03	27.83	3.93	19.04	5.10	3.12	
De 1085 à 1324	6	9.44	89.71	3.33	4.16	7.90	25.45	22.09	34.08	4.74	22.52	6.11		
De 1325 à 1562	7	11.47	109	4.09	5.10	9.70	31.21	27.08	41.80	5.85	26.60	7.45		
De 1563 à 1780	8	13.97	132.62	5.02	6.26	11.89	38.33	33.25	51.31	7.16	31.40	9.21		
Plus de 1780	9	16.97	161.23	6.14	7.68	14.57	46.98	40.78	62.88	8.77	37.02	11.46		
Ext 0 à 1049	E0	19.01	180.58	6.88	8.60	16.33	52.61	45.66	70.42	9.88	41.45	12.83	3.65	
Ext à partir de 1050	E1	21.16	200.93	7.83	9.79	18.60	59.89	51.97	80.15	11.19	43.41	15.17	4.17	

## RGPD (règlement général sur la protection des données)

Vos données personnelles sont collectées, traitées et transmises dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la prestation d'accueil de votre enfant dans les limites de la mission confiée par la collectivité de Pont de Claix à l'association Alfa3a (par DSP). L'année de dernière réservation effectuée pour l'accueil de votre enfant sera le point de départ du délai de conservation des données personnelles, fixé à 10 ans.

En application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27/04/2016, vous pouvez exercer vos droits (opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité) en vous adressant à [dpo@alfa3a.org](mailto:dpo@alfa3a.org) Marie-Christine Blanchard responsable du service communication et système d'information d'Alfa3a. En cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit de recours auprès de l'autorité nationale de contrôle (CNIL).

Nous vous conseillons d'inscrire votre enfant le plus tôt possible.

Pas d'inscription par téléphone.

Les programmes d'activités sont à votre disposition sur le site de la ville de pont de claix et celui d'ALFA3A.